



**SAINT-LIN-LAURENTIDES**  
*Une ville... à la campagne*

## FORMULAIRE - PATIO / GALERIE / GAZEBO / TERRASSE DONNANT ACCÈS À UNE PISCINE

### EMPLACEMENT DES TRAVAUX

ADRESSE :

### REQUÉRANT

NOM

PRÉNOM

ADRESSE COMPLÈTE :

NO. TÉLÉPHONE :

NO LICENCE RBQ :

NO NEQ :

COURRIEL :

### EXÉCUTANT DES TRAVAUX (SI DIFFÉRENT QUE LE PROPRIÉTAIRE)

PROPRIÉTAIRE  OU DONNEUR D'OUVRAGE  OU ENTREPRENEUR LICENCIÉ

NOM DE LA COMPAGNIE :

PERSONNE-RESSOURCE :

ADRESSE COMPLÈTE :

NO. TÉLÉPHONE

NO LICENCE RBQ :

NO NEQ :

COURRIEL :

**COÛT TRAVAUX :**

**DATE DÉBUT TRAVAUX :**

**DATE FIN TRAVAUX :**

### DESCRIPTION DES TRAVAUX

DIMENSIONS :

DONNE ACCÈS À UNE PISCINE : NON  OUI  **SI OUI, REMPLIR L'ANNEXE A**

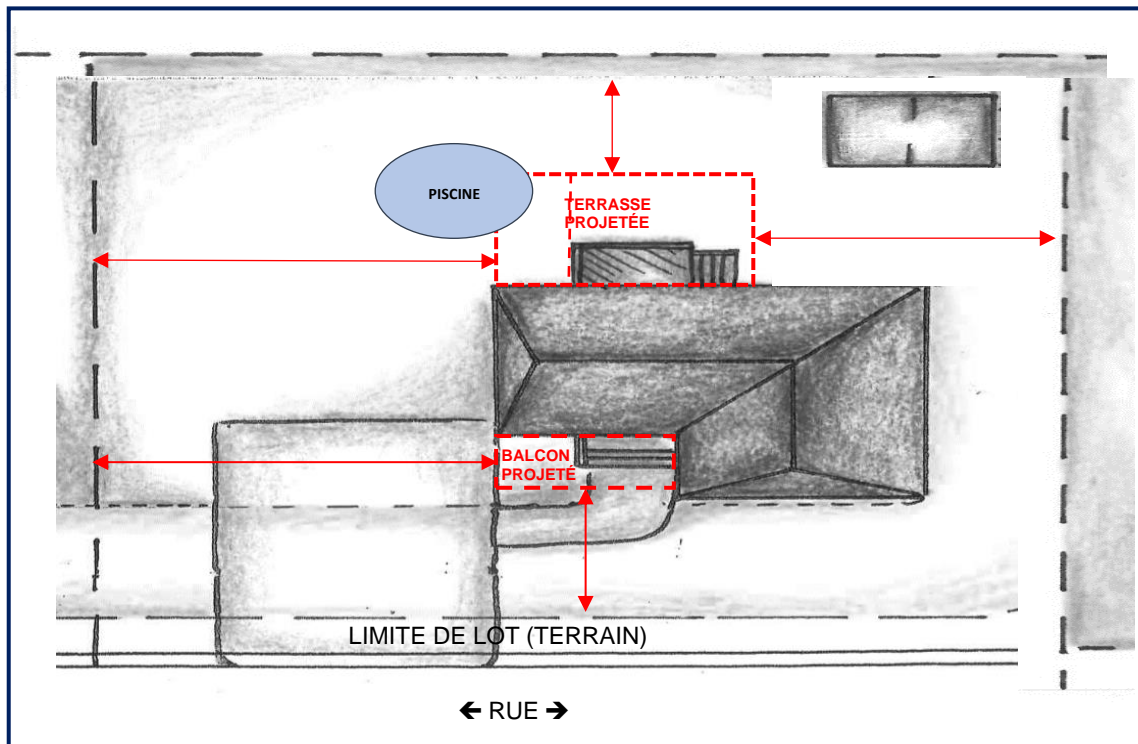
TYPE DE FONDATION :

MATÉRIAUX DE FINITION :

DESCRIPTION DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



**EXEMPLE : LOCALISATION ET MESURES**



**LOCALISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (S'IL Y A LIEU)**

DISTANCE À LA FOSSE SEPTIQUE : \_\_\_\_\_ DISTANCE AU CHAMP D'ÉPURATION : \_\_\_\_\_

**DOCUMENTS REQUIS**

- CROQUIS DE VOTRE PROJET POUR UNE COMPRÉHENSION CLAIRE AVEC LES DIMENSIONS
- IMPLANTATION **OBLIGATOIRE**, PRODUITE À PARTIR DU CERTIFICAT DE LOCALISATION
- FORMULAIRE **ENTIÈREMENT** REMPLI
- FRAIS DE PERMIS – 50\$
- PROCURATION SIGNÉE PAR CO PROPRIÉTAIRE(S) (S'IL Y A LIEU)

**SIGNATURE DE **TOUS** LES PROPRIÉTAIRES**

PROPRIÉTAIRE 1

PROPRIÉTAIRE 2

PROPRIÉTAIRE 3

DATE :



**REMPLEZ CETTE SECTION SEULEMENT SI VOTRE  
PATIO / GALERIE / TERRASSE DONNANT ACCÈS À UNE PISCINE**

**ANNEXE A**

**Extrait du règlement de zonage 101-2004 article 108 du règlement de zonage 101-2004 :**

**ENCEINTE :**

Une piscine hors-terre dont la hauteur de la paroi est de 1,2 mètre ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des manières suivantes :

- Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant;
- Au moyen d'une échelle ou à partir d'une plate-forme dont l'accès est protégé par une enceinte respectant les exigences prévues;
- À partir d'une terrasse rattachée à l'habitation et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégé par une enceinte respectant les exigences prévues.

**EXIGENCES :**

- Elle doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- Elle doit être d'une hauteur minimale de 1,2 mètre;
- Elle doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

**CARACTÉRISTIQUES DE L'ENCEINTE :**

- Un mur de bâtiment ne peut servir d'enceinte;
- Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte;
- Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

SEMIE-CREUSÉE  HORS-TERRE  DÉMONTABLE  GONFLABLE

**ACCÈS À LA PISCINE :**

- Plate-forme protégée par une enceinte
- Terrasse rattachée à la résidence protégée par une enceinte

**Verrou + fermeture automatiques obligatoires**

**CLÔTURE / ENCEINTE (PONT-SOLEIL OU DECK) :**

Hauteur : \_\_\_\_\_ Matériau : \_\_\_\_\_  
Distance libre verticale : \_\_\_\_\_  
Distance libre horizontale : \_\_\_\_\_  
Distance entre le sol/clôture : \_\_\_\_\_

**SIGNATURE DE TOUS LES PROPRIÉTAIRES**

PROPRIÉTAIRE 1

PROPRIÉTAIRE 2

PROPRIÉTAIRE 3

DATE :